



PROJET DE RESTAURATION FORESTIERE DE LA REGION DU GOH (PRF-GOH)



TERMES DE REFERENCES DE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN ITINERAIRES SYLVICOLES ET AGROFORESTIERS INNOVANTS ET DURABLES

© Août 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le couvert forestier ivoirien est passé de plus de 16 millions d'hectares en 1900, à 12 millions d'hectares en 1960 et à seulement 3,4 millions d'hectares en 2015, en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs, l'agriculture extensive, l'exploitation forestière illégale, les feux de brousse, la pression démographique, etc. En 2020, l'Inventaire Forestier et Faunique National a estimé le couvert forestier à 2,97 millions d'hectares (selon la définition nationale du code forestier ivoirien) et la carte d'occupation des sols réalisée par le Bureau National d'Etudes Technique et de Développement (selon la définition de la forêt de la FAO), a estimé les terres forestières de la Côte d'Ivoire à 5,4 millions d'hectares.

Pour faire face à cette situation critique, le Gouvernement ivoirien a adopté en 2018 une politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF), visant à porter la couverture forestière nationale à au moins 20% d'ici 2030. Cette politique a été traduite en une Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), qui ambitionne sur la période 2019-2030, la restauration d'environ 3 millions d'hectares de forêts.

Dans le cadre de la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la SPREF, le Gouvernement ivoirien a entrepris des négociations intergouvernementales avec la République Fédérale d'Allemagne. Ces négociations ont abouti à la mise en œuvre d'un projet de « Protection et restauration des forêts » à travers une Coopération Financière avec la Banque de Développement Allemande (KfW). Une étude de faisabilité commanditée dans le cadre de la formulation du projet a identifié la région de Goh comme zone prioritaire pour accueillir les interventions du pris. En effet, les forêts (naturelles et reboisements) qui occupaient 46% de la superficie totale de cette région de la Côte d'Ivoire, en 2000, ont été réduites au point de n'en plus couvrir que 9%, en 2016.

Le projet formulé, intitulé Projet de Restauration Forestière de la région du Goh (PRF-GOH) durera 5 ans (2025-2030) et couvrira les deux départements de la région du Goh (Gagnoa et Oumé). Il a pour objectif vise :

- La sécurisation foncière de 275 000 hectares,
- L'extension de 36 000 hectares du paysage forestier, dont 30 000 ha de superficie agroforestière et 6000 ha de superficie forestière,
- L'amélioration des revenus des populations rurales, à travers le développement d'activités génératrices de revenus et de mesures incitatives pour la gestion durable des ressources forestières.

La réussite du projet repose sur la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, compétente et opérationnelle au sein de la cellule de coordination du projet. Elle est appuyée par un bureau d'assistance technique. Les présents termes de référence décrivent les missions de **l'expert en itinéraires sylvicoles et agroforestiers innovants et durables** de la cellule de coordination du projet.

II. MISSIONS, TACHES ET MOYENS MIS A DISPOSITION

1. Missions

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet et la supervision du Coordonnateur Adjoint, l'expert (e) en itinéraires sylvicoles et agroforestiers innovants et durables est chargé(e) de concevoir, coordonner et superviser l'ensemble des interventions techniques relatives à la restauration des paysages forestiers, à la gestion durable des ressources forestières, au reboisement, à l'agroforesterie ainsi qu'à la conservation des écosystèmes dans la zone d'intervention du PRF-GOH.

Il/Elle veille à la qualité technique des interventions, au respect des normes nationales et internationales et à l'atteinte des objectifs de restauration fixés par le projet en collaboration avec le bureau d'assistance technique. Il travaille en étroite collaboration avec l'Equipe Technique de Proximité (ETP), composée d'un assistant forestier, de deux superviseurs et de douze moniteurs.

Il/elle collabore étroitement avec :

- Le Spécialiste en planification, suivi-Evaluation et Système RMMV,
- l'Expert en mobilisation des parties prenantes et genre,
- les services techniques du Ministère des Eaux et Forêts,
- les prestataires de gestion sylvicole,
- les ONG partenaires et services techniques de l'État,
- la KfW et autres partenaires techniques et financiers.

2. Tâches

2.1 Planification technique

- Élaborer les plans annuels de restauration forestière et agroforestière du projet ;
- Participer à l'identification des zones prioritaires d'intervention ;
- Participer à la planification des campagnes de reboisement ;
- Développer les itinéraires techniques adaptés aux différents écosystèmes ;
- Développer des modèles agroforestiers adaptés ;
- Élaborer les cahiers des charges des prestataires de gestion sylvicole engagé pour la conduite des travaux forestiers et agroforestiers.

2.2 Coordination des activités de restauration

- Superviser la mobilisation des terres pour les activités de reboisement et d'agroforesterie ;
- Superviser la production des plants dans les pépinières ;
- Contrôler la qualité des plants avant leur mise en terre ;
- Superviser la mise en place des parcelles forestières et agroforestières ;
- Assurer le suivi et la gestion sylvicole des plantations forestières et agroforestières ;
- Veiller au respect des normes sylvicoles ;

2.3 Appui technique et renforcement des capacités

- Former les équipes techniques, partenaires et communautés ;
- Élaborer des guides techniques de restauration forestière ;
- Appuyer les structures partenaires dans les techniques de restauration ;
- Exécuter les tâches confiées par la Coordination du projet.

2.4 Suivi technique et rapportage

- Assurer le suivi des indicateurs techniques de restauration ;
- Évaluer les taux de survie des plantations ;
- Produire les rapports techniques périodiques ;
- Participer aux missions conjointes de supervision de MINEF et de la KfW ;
- Formuler des recommandations d'amélioration des interventions.

3. Moyens mis à disposition

BUREAU / ESPACE DE TRAVAIL	Oui
MATÉRIEL INFORMATIQUE	Oui
LOGICIELS	A définir
VÉHICULE	Oui — véhicule mis à disposition par le pool forestier du projet, selon les besoins de mission

III. QUALIFICATION ET EXPERTISE REQUISE

Le candidat devra :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 au moins en Foresterie, Sciences Forestières, Gestion des Ressources Naturelles, Agroforesterie, Écologie, Aménagement Forestier ou discipline équivalente ;
- Justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans le domaine forestier ;
- Disposer d'au moins cinq (05) années d'expérience dans des projets de restauration forestière ou de restauration des paysages ;
- Avoir une excellente connaissance de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts de la Côte d'Ivoire, ainsi que de sa stratégie de mise en œuvre (la SPREF) ;
- Maîtriser les techniques de reboisement, d'agroforesterie, de régénération naturelle assistée et de restauration des paysages ;
- Avoir une expérience dans la gestion de projets financés par des partenaires techniques et financiers (KfW, Banque mondiale, BAD, GIZ, Union européenne, etc.) ;
- Avoir une bonne connaissance des mécanismes REDD+ et des solutions fondées sur la nature constitue un atout ;
- Maîtriser les outils SIG (QGIS, ArcGIS) ainsi que les outils GPS ;
- Maîtriser les logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) ;

- Posséder d'excellentes capacités rédactionnelles.

Aptitudes

- Leadership et esprit d'équipe ;
- Forte capacité d'analyse et de résolution de problèmes ;
- Sens de l'organisation et rigueur ;
- Excellentes capacités de communication ;
- Disponibilité pour de fréquentes missions de terrain.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Langues

- Français courant requis.
- Anglais professionnel souhaité.

La connaissance de la région du Gôh sera un atout.

IV. CRITERES D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE L'EXPERT EN POSTE

NB : ce tableau ne constitue pas la grille de sélection des candidatures. Il définit les indicateurs sur lesquels la performance du/de la titulaire sera évaluée une fois en poste.

Critères d'Évaluation	Indicateurs / Cibles
Planification technique de la restauration forestière et agroforestière	
Élaboration des plans annuels de restauration forestière et agroforestière	100 % des plans annuels élaborés dans les délais et validés
Identification des zones prioritaires et planification des campagnes de reboisement	100 % des zones prioritaires identifiées et documentées les critères techniques
Développement des itinéraires techniques et modèles forestiers et agroforestiers adaptés	Itinéraires et modèles développés pour les principaux systèmes et validés techniquement
Élaboration des cahiers des charges des prestataires sylvicoles	100 % des cahiers des charges élaborés conformément aux normes et besoins du projet
Coordination et contrôle des activités de restauration	
Supervision de la mobilisation des terres et de la préparation des parcelles	≥ 95 % des superficies mobilisées conformes aux exigences techniques
Supervision de la production et contrôle de la qualité des plants	≥ 95 % des plants contrôlés conformes aux normes de qualité
Supervision de la mise en place et de l'entretien des parcelles forestières et agroforestières	≥ 95 % des parcelles contrôlées conformes aux prescriptions techniques
Suivi de la gestion sylvicole et respect des normes techniques	≥ 95 % des travaux contrôlés conformes aux normes sylvicoles
Appui technique et renforcement des capacités	
Formation des équipes techniques, partendaires et communautés	≥ 90 % des personnes ciblées formées

Elaboration de guides et supports techniques de restauration	100 % des guides techniques prévus élaborés et validés
Appui-conseil aux structures partenaires dans la mise en œuvre des techniques de restauration	100 % des structures partenaires ciblées bénéficiant d'un appui technique
Diffusion et appropriation des bonnes pratiques sylvicoles	≥ 90 % des acteurs formés appliquent les techniques recommandées
Suivi technique, évaluation et rapportage	
Suivi des indicateurs techniques de restauration	100 % des indicateurs techniques renseignés conformément au calendrier
Évaluation des taux de survie et de réussite des plantations	100 % des parcelles suivies selon le protocole établi ; taux de survie documenté
Production des rapports techniques périodiques et participation aux missions de supervision	100 % des rapports produits dans les délais et des missions appuyées
Formulation et suivi des recommandations d'amélioration	100 % des principales difficultés identifiées assorties de recommandations techniques

V. CONDITIONS CONTRACTUELLES ET TEMPS DE TRAVAIL

TYPE DE CONTRAT	CONTRAT A DUREE DETERMINEE A TERME IMPRECIS
DURÉE / ÉCHÉANCE (CDD)	12 mois avec possibilité d'extension jusqu'à la fin du projet après une évaluation annuelle satisfaisante
DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL	40 heures/semaine
LIEU DE TRAVAIL PRINCIPAL	Gagnoa, avec déplacements fréquents sur le terrain dans la région du Goh.
REMUNERATION	Selon l'expérience

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un (01) curriculum vitae (CV) détaillé (avec trois références professionnelles) ;
- Une (01) lettre de motivation datée et signée ;
- Une attestation de travail d'un poste similaire déjà occupé ;
- Copies simples des diplômes et attestations (les copies légalisées pourront être exigées à l'embauche).

VII. MODALITÉ DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature sont à déposer au siège du Projet de Restauration Forestière de la région du Gôh (PRF-Gôh), sis aux 2 Plateaux – Les Perles, rue des Filaos, Villa 332, au plus tard le 15 septembre 2026.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le PRF-Gôh au 27 22 20 44 06.